



## **COMMUNIQUÉ**

### **Classification 2026-2027**

Suivant l'article 16.1 de la réglementation régionale de Cyclo-cross,

*Les coureurs **de 40 ans et + Open 3 et Access 1** sont les seuls concernés. Ont la possibilité de descendre d'une catégorie s'ils n'ont pas encore participé à une épreuve cyclo-cross 2026-2027 sinon, ils seront maintenus dans la catégorie de départ sauf ceux montés lors de la saison 2025-2026. »*

**Les coureurs concernés désirants une catégorie inférieure devront faire la demande avant le 1er octobre 2026 par mail à l'adresse ci-dessous.**

**[iledefrance@ffc.fr](mailto:iledefrance@ffc.fr)**

La commission de Cyclo-cross.